



LE CIMETIÈRE

Tigeaux dispose d'un cimetière et d'un columbarium.

- Le cimetière a été agrandi en 2006.

Le nouveau cimetière compte environ une centaine d'emplacements libres en concession de 30, 50 et 99 ans renouvelables.

Il est affecté aux inhumations :

- des personnes décédées sur le territoire communal quel que soit leur domicile,
- des personnes domiciliées à Tigeaux alors même qu'elles seraient décédées dans une autre commune,
- des personnes non domiciliées dans la Commune mais ayant droit à une sépulture de famille.

Le columbarium en granit rose comporte 8 cases. Chaque case peut accueillir 2 urnes.

La concession des cases est de 30 ans. Dans le cas de transfert de l'urne avant 15 ans, un remboursement de 50 % du montant de l'achat de la concession cinéraire est prévu.

Procédure de reprise de concessions

Une procédure de reprise d'une trentaine de concessions, dont l'entretien n'est plus assuré, a été lancée en 2011. Très encadrée par la législation, cette procédure s'étale sur une période de 3 ans.

Elle laisse aux familles, qui le souhaitent et se manifestent, la possibilité d'effectuer les travaux nécessaires. A défaut, si à la fin de la 3ème année les aménagements ne sont pas réalisés, la commune peut alors procéder à la reprise de la concession et la remettre en vente par la suite.

Tarifs des concessions funéraires (2 mètres de long par 1 mètre de large)

- 30 ans : 180 €
- 50 ans : 300 €
- 99 ans : 600 €

Tarif des concessions cinéraires

- 30 ans : 725 €

MAIRIE DE TIGEAUX

28 rue du grand Morin
77163 Tigeaux

01.64.04.32.90

Nous contacter



Copyright 2026 Mairie de Tigeaux